



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Jacky BLONDEL, Éric BOISTEAU, Patrick BRICON, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Claire DOMINGUEZ, Ludovic DAVOINE, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Philippe LE PECHEUR

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Pierre BIVAS (pouvoir donné à Claire DOMINGUEZ), Catherine CHANDOLAS (pouvoir donné à Jacky BLONDEL), Laurence MARTIN (pouvoir donné à Philippe LE PECHEUR), Laurence PETIPHAR (pouvoir donné à Thierry HOCHARD), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à Yann-Fabrice FAUCILLE)

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h35.

1/ Approbation de Procès-Verbaux

M. FAUCILLE prend la parole pour l'approbation du PV de la précédente séance du Conseil municipal.

PV du 19 décembre 2022 :

Le Conseil approuve ce PV à l'unanimité.

2/ Délibération n° 2023-1 : Arrêt du compte de gestion 2022 – Caisse des Écoles

M. le Maire détaille le projet de délibération, en rappelant la mise en sommeil de la Caisse des Écoles au 1^{er} janvier 2021.

Une fois le projet de délibération lu, et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstention : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

3/ Délibération n° 2023-2 : Compte de gestion 2022 - Commune

M. le Maire détaille le projet de délibération, en présentant les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2022.

Une fois le projet de délibération lu, et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstention : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

4/ Délibération n° 2023-3 : Arrêt et vote du Compte administratif de la Commune 2022

M. le Maire propose d'étudier l'ensemble du budget, à la fois les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement, **M. LE PECHEUR** demande à combien de stères correspondent les sommes inscrites sur le compte 2022. **M. le Maire** indique que les recettes auraient dû être beaucoup plus importantes, en raison d'un certain nombre de chèques en attente d'encaissement. La municipalité attend depuis un certain temps de recevoir les bordereaux de remise de chèques, fournis par la trésorerie. De ce fait, des recettes sont également en attente en ce qui concerne le périscolaire. La somme indiquée, 630 €, ne correspond donc pas au nombre véritable de stères fournis aux Aulnaysiens. En revanche, n'ayant les éléments précis disponibles sous la main, **M. le Maire** indique à **M. LE PECHEUR** qu'il lui est tout à fait possible de prendre rendez-vous en mairie, afin de consulter les commandes et de lui fournir ainsi le nombre précis de stères vendues par la commune.

Concernant les dépenses de fonctionnement, **M. le Maire** précise qu'avec le passage à la M57 abrégée, certaines lignes ont fusionnées, dans un souci de simplification. Mais parfois, cela rend difficilement compréhensible les différentes lignes. Rien de grave, il s'agit juste d'un peu d'adaptation nécessaire. **M. le Maire** indique qu'il va falloir, au regard du contexte actuel, être vigilant sur les futures dépenses d'énergie. **M. BROQUET** évoque la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques pivotables. **M. DAVOINE** alerte sur le coût d'un tel matériel. **M. LE PECHEUR** propose d'éteindre les lumières de la commune la nuit, à l'instar de certaines communes aux alentours. **M. le Maire** insiste sur le fait qu'une concertation est nécessaire sur ce sujet (et non pas une consultation), et qu'il faut être vigilant sur le véritable impact d'une telle mesure ainsi que sur le sentiment d'insécurité que cela pourrait provoquer. **M. LE PECHEUR** questionne également sur l'augmentation prévue de la ligne concernant entre autres les indemnités de fonctions des élus, alors qu'il n'y a désormais que 3 adjoints. **M. le Maire** répond qu'évidemment le souhait n'est pas d'augmenter ces indemnités, mais qu'il s'agit juste d'une question d'équilibre budgétaire et de prévoyance en cas de future augmentation du point d'indice.

Concernant les recettes et les dépenses d'investissement, aucune question n'est posée.

Il est proposé de passer au vote de la délibération n° 2023-3, concernant l'arrêt et le vote du Compte administratif de la Commune, pour l'année 2022.

M. le Maire, ne participant pas à ce vote, sort de la salle à 21h24.

M. FAUCILLE prend la parole, afin de rapporter la délibération.

Une fois le projet de délibération lu, et en l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

Pour : 10

Abstention : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

Une fois le vote effectué, **M. le Maire** revient en salle du conseil à 21h28.

M. LE PECHEUR regrette l'absence de **Mme CHANDOLAS**. **M. FAUCILLE** lui indique qu'elle s'excuse de son empêchement de dernière minute l'ayant empêché de se rendre au conseil ce soir, mais qu'elle s'était néanmoins rendue disponible pour la commission finances pour échanger avec l'opposition avant le conseil sur le budget.

5/ Délibération n° 2023-4 : Affectation des résultats du Compte administratif de la Commune 2022 au BP 2023

M. le Maire détaille le projet de délibération, en proposant d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget de la commune. Une correction sera apportée à la délibération (excédent de fonctionnement 2022 au lieu de 2021).

Une fois le projet de délibération lu, et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstention : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

6/ Délibération n° 2023-5 : Vote des taux de la Fiscalité directe locale pour l'année 2023

M. le Maire propose, comme l'engagement avait été pris lors de l'élection, de garder les taux identiques qu'en 2022, et de ne pas procéder à une augmentation de la fiscalité directe locale.

Une fois le projet de délibération lu, **M. le Maire** précise que les différents taux sont liés. Si l'un est changé, mécaniquement les autres changent également.

M. BROQUET demande si, concernant les résidences secondaires, il y a des taux différents en fonction des communes.

M. le Maire indique qu'en effet les taux varient d'une commune à une autre.

M. BROQUET demande si des changements sont à envisager concernant le calcul du taux de la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères).

M. le Maire précise qu'Aulnay fait partie des 3 communes de GPS&O avec la TOM la plus élevée, avec un taux à 11,58 %, alors que d'autres villes sont à 4,04 %. Les communes les plus représentées au sein de GPS&O sont les grosses villes.

Lorsque le vote de cette taxe a été effectuée en conseil communautaire, **M. le Maire** avait alors demandé un vote à bulletin secret, mais cette procédure a été refusée. La commune d'Aulnay-sur-Mauldre a déjà demandé une harmonisation, que la loi prévoit en 2025, et qui devrait faire baisser notre taux.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstention : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

7/ Délibération n° 2023-6 : Attribution de subventions aux associations – année 2023

M. FAUCILLE présente les propositions de subvention aux différentes associations, pour l'année 2023, suivant le tableau joint à la délibération.

M. DAVOINE demande sur quelle chapitre/ligne du budget 2023 on peut retrouver ces montants.

M. FAUCILLE indique qu'il faut regarder dans la section dépenses de fonctionnement, en ligne 65748.

M. le Maire précise que certaines associations, auxquelles la mairie adhère par convention, ne rentrent pas dans cette ligne. C'est par exemple cas de GEM Emploi, Handi Val de Seine, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles, Camaïeu... On retrouve ces adhésions dans la rubrique « contributions » (65568).

Mme DOMINGUEZ demande ce qui justifie parfois la différence entre les sommes demandées et les sommes attribuées. **M. FAUCILLE** indique que plusieurs critères sont pris en compte : la situation financière de l'association, son fond de réserve, ses projets, son nombre d'adhérents, ses charges salariales, son mode de fonctionnement... Il faut également regarder par rapport aux années précédentes. **M. le Maire** et **M. FAUCILLE** indiquent qu'il faut réussir à être le plus juste possible, soutenir au maximum les associations, tout en gardant en tête une gestion budgétaire saine.

M. FAUCILLE indique que l'enveloppe globale des subventions a évolué : 12 000 € en 2021, 16 150 € en 2022, 16 300 € en 2023.

Suite à une interrogation de **Mme DOMINGUEZ**, **M. FAUCILLE** précise que la ville prévoit une subvention à l'UNC (Union des Anciens Combattants) de 400 € cette année (habituellement 200 €), pour rattraper un versement non effectué en 2022.

Une fois le projet de délibération lu, et en l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

8/ Délibération n° 2023-7 : Vote du Budget primitif de la Commune pour l'année 2023

M. le Maire rappelle que le budget a déjà été évoqué en début de séance, et procède à la lecture du projet de délibération, et en l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstentions : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

9/ Délibération n° 2023-8 : Vœu du Conseil municipal sur les décisions fiscales de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

M. le Maire rappelle l'augmentation de la taxe foncière approuvée par GPS&O. La situation financière de GPS&O étant moins catastrophique que prévue, il est constaté que l'augmentation de 6 points de cette taxe foncière n'était pas nécessaire. La ponction fiscale sur les propriétaires du territoire, dans le contexte inflationniste actuel, devient particulièrement forte. Il est demandé aux conseillers communautaires de revenir sur la création de cette taxe foncière, en votant un taux à zéro, lors du prochain conseil communautaire, du 6 avril 2023.

Cette délibération est proposée à l'ensemble des conseils municipaux du territoire, par un regroupement d'élus locaux.

M. le Maire propose de changer le montant proposé, en indiquant « revoir à la baisse ».

M. DAVOINE et **M. FAUCILLE** indique que l'impact de cette délibération sera sûrement plus fort, si l'ensemble des conseils municipaux du territoire votent un texte identique.

En l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstentions : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

10/ Délibération n° 2023-9 : Délégation de signature à l'ensemble des adjoints les autorisant à signer les arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire de la Commune

M. le Maire quitte la salle, cette délibération le concernant.

M. FAUCILLE prend la parole et lit le projet de délibération. **M. CHARBIT** a déposé et va déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour son habitation actuelle, et le bien qu'il vient d'acquérir. L'idée est de statuer sur des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, déposées par **M. CHARBIT**, en tant que simple justiciable, et non pas en tant que Maire, dans une démarche de pleine transparence, et sachant que les demandes seront étudiées par le service instructeur du CIG.

M. LE PECHEUR indique qu'à son avis, cette délibération n'a pas lieu d'être.

Après échanges, **M. FAUCILLE** propose de changer le projet de délibération initial en indiquant « l'ensemble des adjoints » à la place de « à un élu ».

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

Pour : 10

Abstentions : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

10/ Informations portant sur le rapport de la CLECT 2023 et sur la procédure d'élaboration du PPGD (plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social)

M. le Maire, étant revenu en salle du conseil, indique avoir donné aux conseillers des informations sur le sujet en objet, pour un prochain conseil.

Approbation du PV de la séance du 29 mars 2023 :

Pour : 12

Abstention : 1 (M. BIVAS)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Le Maire,
Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,
Yann-Fabrice FAUCILLE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Yann-Fabrice FAUCILLE mentioned in the text above.